Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260226-072026-DE

COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS

Département d'Ille-et-Vilaine

Date de mise en ligne : 09/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2026

Affaire n°07-2026

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-six février** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

Date de la convocation : le 20 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11

Étaient présent(e)s : M Frédéric MARTIN (Maire) - Mme Christine HAIGRON (1ère Adjointe) – Mme Nadine BRARD (2ème Adjointe) - M Jean-François BORDAIS (3ème Adjoint) – Mme Danielle DROUYER - M Raboana RANAIVO - M Thierry MONTENAT - Mme Fabienne FROMONT – Mme Aurélie HAILLOT - M Albéric JOHANET.

Étaient absent(e)s et excusé(e)s : Mme Dorothée du PONTAVICE – M David BERTIER - M Kévin BEAUGRAND.

Étaient absent(e)s : M Christian BELLIER

Pouvoir : M David BERTIER à Mme Fabienne FROMONT.

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - Vote des crédits 2026

Le Conseil Municipal,

Après avoir eu lecture des propositions de la Commission « Finances » réunie en séance le 17 février 2026, sur les montants de subvention à attribuer aux différentes associations et aux organismes demandeurs, au titre de l'année 2026, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants :

- d'**ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de **24 200 €** à l'Association Intercommunale d'Animation de la Jeunesse (AIAJ) au titre de l'accueil de loisirs ; elle sera versée en deux parts égales, fin mars et fin juillet 2026 ;

- d'**ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de **3 800 €** à l'Association Intercommunale d'Animation de la Jeunesse (AIAJ) au titre de l'animation du territoire, à verser en une seule fois ;

- d'**ATTRIBUER** une subvention globale de **30 126 €** à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), de l'école Saint-Augustin à verser en une seule fois, dont :
  - 12 000 € de subvention pédagogique ;
  - 10 000 € de subvention exceptionnelle pour pallier la baisse des effectifs de l'école et par conséquent de la participation communale aux charges de fonctionnement ;
  - 8 126 € de subvention exceptionnelle pour la cantine ;

- d'**ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de **10 000 €** à l'Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique (OGEC), de l'école Saint-Augustin à verser en une seule fois, afin de pallier la baisse des effectifs de l'école et par conséquent de la participation communale aux charges de fonctionnement ;

- d'**ATTRIBUER** les montants des subventions ci-après et d'inscrire les crédits suivants au budget primitif 2026 au titre des subventions aux associations et autres organismes :

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213502297-20260226-072026-DE

ÉTAT DES SUBVENTIONS - ANNÉE 2026

SUBVENTIONS	*Pour mémoire subventions 2025*	Montants à inscrire au budget 2026
APEL	*1 500 €*	1 000 €
OGEC	*12 000 €*	30 126 €
PG-CATM ANCIENS COMBATTANTS	*200 €*	200 €
CLUB DES BONS AMIS	*50 €*	/
AIAJ (ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ANIMATION JEUNESSE)	*25 400 €*	28 000 €
ASSOCIATION POCÉENNE MULTISPORTS (APM)	*150 €*	100 €
ASSOCIATION L'ÉSPERANCE POCÉ-LES-BOIS	*3 000 €*	1 000 €
ASSOCIATION POCÉ-LES-BOIS BASKET	*3 000 €*	1 500 €
BODY RENFO POCÉ	*150 €*	100 €
VTT POCÉ-LES-BOIS	*50 €*	50 €
FGDON	*800 €*	800 €
ASSOCIATION RÉGIONALE DES LARYNGECTOMISÉS ET MUTILÉS DE LA VOIX DE BRETAGNE	*0 €*	0 €
SOLIDARITE PAYSANS BRETAGNE	*0 €*	0 €
FRANCE ADOT 35	*0 €*	0 €
CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES	*0 €*	0 €
ADSPV ASSOCIATION DU DÉVELOPPEMENT SANITAIRE DU PAYS DE VITRÉ	*0 €*	0 €
PROXIM'SERVICES BRETAGNE SUD	*100 €*	100 €
ADMR MULTISERVICES DE VITRÉ	/	150 €
ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE	*0 €*	0 €
FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE – SECTION DE VITRÉ	*100 €*	100 €
RESTOS DU COEUR ILLE-ET-VILAINE	*150 €*	150 €
SECOURS CATHOLIQUE DU PAYS DE VITRÉ	/	0 €
EPISOL – SOLIDARITÉ VITRÉENNE	*0 €*	150 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG DU PAYS DE VITRÉ	*0 €*	0 €
CLOE COURAGE LIEN ORGANISATION ESPOIR	*0 €*	0 €
RÊVES DE CLOWN	/	50 €
L'OUTIL EN MAIN DE VITRÉ	/	0 €
RÉSEAU COHÉRENCE		0 €
GRYMDA	/	0 €
ASP FOUGÈRES-VITRÉ	/	0 €
TOTAL	***46 800 €***	**63 576 €**

Monsieur le Maire rappelle que :

- conformément à l'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales, les conseillers municipaux membres d'associations ayant sollicité une subvention auprès de la mairie, ont quitté la salle et n'ont pris part ni au débat ni au vote portant sur leur association
- le versement des subventions est conditionnée à la signature d'un « contrat d'engagement républicain », par lequel les associations s'engagent *« à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité à la personne humaine, ainsi que les symboles de la République »*, *« à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République »* et *« à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public »*, conformément aux dispositions du décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 ;
- les associations pocéennes et non pocéennes qui ont sollicité une subvention ont déjà signé ce contrat.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 26 février 2026.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Frédéric MARTIN

MAIRIE DE POCÉ-LES-BOIS (35 Ille-et-Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
Albéric JOHANET